



RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Paul et Cathérine
 Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
 An 100 1 50 2 50 3 50
 6 mois 5 50 10 50 15 50
 3 mois 3 00 5 00 7 00
 15 jours 1 00 1 50 2 00
 Tous les bureaux de poste se chargent de
 recevoir les paiements et envoient le journal
 sans aucune surcharge de 30 cent.
 Chèques de chaque postal. No. 14.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicités
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
 Fribourg, canton. 15 cent.
 La Suisse. 20 »
 L'Estimager. 25 »
 Melanage. 50 »
 la ligne
 100
 son espace.

Nouvelles du jour

Violente bataille au nord de Compiègne.

C'est bien une nouvelle offensive allemande qui vient de se déclarer entre Noyon et Montdidier. Elle paraît avoir été préparée concurremment avec celle qui fut organisée à l'est de l'Oise et lui fait pendant. Les Allemands, après avoir occupé le terrain entre l'Aisne et la Marne et fait accomplir à leur front d'attaque une conversion dans la direction de l'Oise, se mettent maintenant en mouvement à l'ouest de l'Oise dans l'intention de prendre entre deux feux des positions de la défense à l'est de la rivière. Leur attaque est partie de la ligne Montdidier-Noyon, qui est jalonnée par les localités d'Ayenecourt, Rollot, Orvillers, Lassigny. Les deux adversaires étaient face à face sur un terrain accidenté, qui est divisé en deux secteurs par le vallon de la Matz, qui se dirige vers l'Oise parallèlement à la voie de chemin de fer Roye-Compiègne. A l'ouest de la Matz, en arrière de la première ligne française, s'élève le plateau de Belloy, qui barre l'accès de la plaine où est situé Estrées-Saint-Denis et que traverse la grande route Paris-Péronne. Le terrain est peu boisé de ce côté. A l'est de la Matz, au contraire, c'est un dédale de massifs forestiers qui s'étend jusqu'à l'Oise et jusqu'aux approches de Compiègne.

L'attaque allemande, qui a été précédée d'un bombardement d'assez longue durée, si on le compare à la brève préparation de l'offensive contre le Chemin des Dames, s'est produite avant-hier matin, à 4 heures et demie. L'effort principal a été donné de part et d'autre de la route Péronne-Paris, dans la direction du plateau de Belloy et d'Estrées-Saint-Denis, et à l'est de la route Lassigny-Compiègne, à travers le bois de Thiescourt. Le dimanche soir, l'assaut avait atteint Courcelles, au sud de Rollot ; Cuvilly, au sud d'Orvillers ; Ressons-sur-la-Matz et Mareuil, au sud de Lassigny et les lisières de la forêt de Thiescourt. Hier, l'attaque a progressé au sud d'Orvillers et de Lassigny. Sur la gauche française, le plateau de Belloy a été emporté et les Allemands se sont avancés jusqu'à Saint-Maur, au seuil de la plaine d'Estrées-Saint-Denis ; sur la droite, ils ont atteint Elincourt, à la lisière méridionale de la forêt de Thiescourt. Entre ces deux points, le long de la Matz, depuis Ressons et Mareuil, atteints dimanche soir, ils ont poussé hier leur front jusqu'à Marquégis. Le premier jour, l'avance avait été de six kilomètres au centre, de deux à quatre kilomètres aux ailes ; hier, elle a été moindre et n'a dépassé nul part quatre kilomètres. Les Allemands annoncent 8000 prisonniers.

Allemands pénétraient en Sibirie orientale ou en Mandchourie, le public japonais exigerait immédiatement que des mesures fussent prises. Quelles que soient les mesures que le Japon prenne, il doit être soutenu par l'opinion publique, ce qui ne serait pas le cas pour une proposition n'ayant aucun rapport avec la défense des intérêts vitaux japonais.

La distinction qui prône une responsabilité limitée est une formule habile pour dire que le Japon n'en fera qu'à sa tête, dans la mesure dictée par ses intérêts. C'est ce qu'un chef politique italien appelle l'« égoïsme sacré ».

La politique du Japon doit, selon le baron Kato, maintenir l'alliance et cultiver l'amitié des Etats-Unis. A ce compte-là, l'isolement du Japon n'est pas possible, dit-il.

Mais ce ne sont pas les Etats-Unis qui menacent le Japon. C'est plutôt le contraire qu'on croit, non sans raison, à Washington. Cette crainte fut même, pensons-nous, l'une des raisons pour lesquelles M. Wilson déterminait son pays à entrer dans la guerre actuelle. En conduisant la nation américaine à équiper une armée considérable, il prenait une sage précaution contre l'appétit croissant des petits Jaunes. Il est possible que l'effet voulu soit déjà produit et que le désir des Japonais de s'entendre avec la grande république de l'autre côté du Pacifique leur vienne du respect que leur inspirent les formidables armements américains.

Le baron Kato a encore déclaré que le Japon n'est pas pour une alliance avec l'Allemagne. C'est donc que l'opposition elle-même abdique les tendances germanophiles de quelques-uns de ses représentants. Le baron Kato établit indirectement que l'intérêt du Japon lui paraît être d'évoluer de plus en plus du côté des Alliés.

Mais, comme c'est l'intérêt seul qui guide la politique japonaise, les pays de l'Entente ne seront jamais sûrs des petits Jaunes.

A Varsovie, le conseil des ministres a examiné le projet de loi électorale pour les deux Chambres (Sénat et Chambre des députés) élaboré par la Commission constitutionnelle. Le projet définitif sera soumis à l'approbation du Conseil de régence et ensuite présenté aux débats et à la résolution du Conseil d'Etat, qui se réunira vers le 20 juin.

On dit que le projet de loi électorale sera très démocratique et basé sur un suffrage universel, égal, secret et direct.

AU CONSEIL NATIONAL

Berne, le 10 juin.

La forte réaction qui se manifeste contre l'étatisme et qui fait un contraste si saisissant avec l'enthousiasme qui présida, il y a vingt ans, à la nationalisation des chemins de fer, n'empêche pas que, sous l'œil bienveillant du parlement, l'œuvre de rachat ne se complète chaque jour. Les chemins de fer zuricois, du Tessin et de Wald-Rüttli rentreront dorénavant dans le réseau de C. F. F. Le Conseil des Etats a approuvé ; aujourd'hui lundi, le Conseil national s'est réuni, par 103 voix, au projet, après deux rapports très détaillés de MM. Stadlin et Grand, au nom de la commission sénarale. La Confédération paiera 2 1/2 millions pour la ligne du Tessin et 66,060 fr. pour les dernières 1121 actions de la compagnie du Wald-Rüttli qui n'appartiennent pas encore au C. F. F.

Le Conseil national est revenu ensuite à l'importante révision constitutionnelle proposée par le Conseil fédéral. On veut introduire dans la constitution un nouvel article disant : « La législation sur la navigation est du domaine de la Confédération ».

Mercredi dernier, MM. Gelpke et Chenavaz, rapporteurs de la commission, avaient exposé l'importance de la révision constitutionnelle au point de vue de l'économie nationale et du développement de notre commerce. Vendredi, M. Bonholte avait exprimé l'assentiment du Centre libéral, en faisant toutefois quelques réserves quant à l'organisation future de la navigation.

Aujourd'hui, M. Wyrsch, le député catholique argovien, a prononcé un discours remarquable sur le côté constitutionnel et le côté international du projet.

L'orateur de la Droite se déclare heureux que le Conseil fédéral ait proposé une solution franche et nette du problème constitutionnel, par un article spécial statuant explicitement de la compétence législative de la Confédération. On avait prétendu que la Confédération possédait déjà le droit de légiférer en matière de navigation. Cette opinion était erronée et il est de beaucoup préférable d'établir clairement la compétence de la Confédération en consultant le peuple et les cantons. L'unification des mesures législatives et administratives concernant la navigation internationale est désirable. Aucun scrupule fédéraliste et constitutionnel ne s'oppose au projet.

Passant à la question internationale, M. Wyrsch a fait remarquer que les vastes projets de l'Allemagne concernant l'exploitation des forces hydrauliques du Rhin et l'utilisation du fleuve comme voie navigable réclament toute l'attention de la Suisse. La Suisse ne saurait admettre que le cours du Rhin soit foncièrement modifié ; elle doit sauvegarder aussi ses droits à la navigation libre. Ces droits, en effet, ne sauraient être annulés par la législation d'autres Etats riverains. Si les récents débats du Reichstag montrent que les milieux gouvernementaux de l'Empire allemand ne tiennent pas compte de nos intérêts, c'est à nous de prendre des mesures pour ne pas laisser amoindrir la situation que le droit des gens assure à la Suisse.

En 1713 déjà, Charles VI a proclamé que tous les Etats riverains ont « un droit divin et naturel » à l'utilisation libre de la voie du Rhin. Les traités internationaux, tels le premier traité de paix de Paris de 1814 et l'acte du Congrès de Vienne de 1815, ont pleinement confirmé ce droit des Etats riverains. La Suisse, bien que n'étant pas partie contractante de ces traités et n'ayant point participé à l'acte de navigation sur le Rhin de 1868, a un droit imprescriptible à la jouissance et à la co-administration de la voie du Rhin dans le cadre des préceptes consacrés par le droit des gens.

M. Wyrsch a exprimé la ferme confiance que le Conseil fédéral maintiendra intégralement nos droits vis-à-vis de l'Allemagne et qu'il ne tolérera pas, notamment, l'établissement d'écluses ou d'usines électriques susceptibles d'empêcher la voie navigable. La navigation sur le Rhin doit être l'objet d'une réglementation internationale minutieuse, qui garantisse formellement les droits de la Suisse comme Etat riverain.

M. Wyrsch a été vivement félicité par ses collègues. M. le conseiller fédéral Ador a remercié pour son excellent exposé. Le chef du Département de l'intérieur s'est borné, de son côté, à esquisser rapidement la portée du problème de la navigation pour notre pays et les projets qui se trouvent à l'étude.

Quant au problème international, M. Ador s'est placé sur le même terrain que M. Wyrsch. Il a annoncé que le Conseil fédéral a adressé, le 10 avril dernier, au gouvernement badois, une note précisant le droit de la Suisse d'être prévenue d'avance de tout projet de travaux susceptibles d'altérer la voie navigable du Rhin, et le droit qu'elle a aussi, comme Etat riverain, de donner son assentiment à ces travaux. Des pour-

parlers sont en cours à ce sujet. M. Ador a exprimé la confiance que le peuple suisse saura consentir, le moment venu, toutes les sacrifices nécessaires pour réaliser cette navigation intérieure qui nous rattachera à la mer libre. (Applaudissements.)

A 7 heures et demie, la séance est levée.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL
L'offensive allemande

Journée du 9 juin
 Communiqué français d'hier lundi, à 3 heures après midi :

La poussée allemande a continué dans la soirée d'hier et dans la nuit, avec le même acharnement.

Sur l'aile gauche des Français, de violentes attaques, renouvelées à plusieurs reprises, ont été brisées par le feu français et dans des contre-attaques françaises.

Courcelles, pris et repris, est resté dans les mains des Français.

Sur la droite, les Français se sont maintenus au sud-est de la ville qui a été éprement disputée. Les Français ont fait près de 500 prisonniers dans ces différentes actions.

Au centre, l'ennemi a cherché, en engageant des forces nouvelles, à élargir sa progression. Il a réussi à atteindre les abords sud de Cuvilly, le Bois de Ressons-sur-Matz et le plateau de Belloy.

Plus à l'est, la lutte s'est poursuivie au bois de Thiescourt. Au dire invariable des prisonniers, la bataille a coûté des pertes énormes aux unités assaillantes.

Au nord de Reims, lutte d'artillerie assez vive. Les Français, complétant leur préparation de bataille entreprise hier à l'est de Haute-Braye, ont fait 150 prisonniers.

Entre l'Oise et la Marne, les Français ont repoussé plusieurs attaques allemandes à l'est de Vinly.

Continuant leur progression dans la région de Bussières, les unités franco-américaines ont gagné du terrain, portant à 250 le chiffre des prisonniers et capturant 30 mitrailleuses.

Communiqué allemand d'hier mardi, après midi :

Gruppe du prince Rupprecht : Entre Arras et Albert, au sud de la Somme et sur l'Avre, le duel d'artillerie a repris de l'intensité. Une vive activité de reconnaissance s'est poursuivie.

Gruppe du Kronprinz impérial : Par une vigoureuse attaque, nous avons pénétré, hier, sur les hauteurs au sud-ouest de Nogon. A l'ouest de la Matz, nous avons pris les positions vers Mortemer et Orvillers et nous nous sommes avancés au delà de Cuvilly-Ricquebourg.

A l'est de la Matz, nous avons enlevé les hauteurs de Gury. Malgré la résistance acharnée de l'ennemi, notre infanterie s'est frayé un passage à travers les forêts de Ricquebourg et de La Motte, et a repoussé l'ennemi au delà de Bourmont-Mareuil.

Au sud et au sud-est de Lassigny, nous avons pénétré plus avant dans la forêt de Thiescourt. Une violente contre-attaque française a été repoussée. Nous avons fait environ 8000 prisonniers et capturé des canons.

Sur le front entre l'Oise et Reims, situation inchangée. Des combats locaux au nord de l'Aisne et au nord-ouest de Château-Thierry et vers Bligny nous ont permis de faire des prisonniers.

Hier, 37 avions ennemis et 6 ballons captifs ont été abattus.

Journée du 10 juin
 Communiqué français d'hier lundi, 11 heures du soir :

Pendant la deuxième journée de l'offensive, l'ennemi a cherché à coups d'attaques persistantes, grossies sans cesse par de nouveaux effectifs, à progresser dans la direction d'Estrées-Saint-Denis et Ribécourt. Nos troupes ont rempli avec fermeté leur mission de résistance. L'ennemi a pu progresser successivement, par assauts répétés et au prix de lourds sacrifices, les villages de Méry, Belloy et Saint-Maur. Le plateau de Belloy a été le théâtre de combats héroïques.

Au sud de Ressons-sur-Matz, les Allemands ont pris pied dans Marquégis et plus à l'est la bataille se poursuit aux abords sud d'Elincourt. A notre droite, l'ennemi a réussi à déboucher des bois de Thiescourt. A notre gauche, entre Courcelles et Ribécourt, nous avons brisé les attaques de l'ennemi et gardé nos positions.

A l'est de l'Oise, une tentative allemande pour reprendre un fort a échoué.

Communiqué allemand d'hier soir lundi :

Au sud-ouest de Nogon, nous avons progressé en combattant contre des forces françaises nouvellement amenées.

Pour la défense de Foch

La Croix de Paris écrit à propos du général Foch :

« Fort de sa foi profonde, de la confiance qu'on place en lui les gouvernements alliés, de celle que lui témoignent les troupes, qui l'ont toujours vu rétablir les situations les plus compromises, il affronte avec une admirable sérénité des difficultés sans cesse renouvelées. Nous tous, mobilisés ou non, qui n'avons en ces jours tragiques qu'à accomplir de notre mieux notre tâche quotidienne, nous ne pouvons que nous montrer indignés par notre nervosité de tant de courage et de grandeur d'âme.

« Que de vaines propos, échos de paroles basses, ont été proférés depuis huit jours ! Naturellement, les plus déprimés, aujourd'hui, sont ceux qui, par légèreté d'esprit, s'étaient toujours refusés à regarder les choses en face et se berçaient d'illusions commodes. Maintenant que la réalité les ont dissipées, ils se vengent en adjuvant le commandement. Ils lui reprochent d'avoir été surpris, c'est-à-dire de ne pas avoir placé d'avance les réserves en arrière de la partie du front qui a été atteinte.

« Ce reproche est particulièrement injuste et dénote une ignorance de la situation tout à fait inexusable. Il est vrai que trop de journaux ont trompé au-dessus de leurs lettres, en leur cachant ou leur déformant la vérité, pour leur faire croire que, malgré la défection russe, nous n'avions pas à redouter les Allemands ; que ceux-ci étaient à bout d'effectifs et démoralisés ; que les divisions russes de Russie n'avaient aucune valeur, ne voulaient pas se battre, etc. Pour tromper l'opinion, on a été jusqu'à employer des moyens aussi grossiers que celui qui consiste à donner comme chiffre des pertes définitives allemandes le chiffre total des hommes évacués et soignés dans les hôpitaux ! Il est bien certain qu'à ce compte-là l'armée allemande serait rapidement réduite à zéro. Méfions-nous aussi de la tendance infantine à grossir les pertes de l'ennemi et à diminuer les nôtres. D'une façon générale, elles sont comparables. »

Autour de la guerre

L'âme de la maison

Du Temps de Paris :

Encore une fois nos yeux contemplent le lamentable spectacle des réfugiés entassés dans de grands chars automobiles avec leurs pauvres choses précieuses, leurs petits sacs, leurs valises, leurs baluchons, promenant à travers la ville aployée leur figure douloureuse et fatiguée.

Qu'il y en a eu, depuis quatre années, de ces exodes, de ces départs précipités dans la nuit, de ces fuites éperdues sous le grand soleil, le visage de tous ravagé par l'angoisse, le cœur gonflé de sanglots ! Qui dira la torture du dernier regard jeté, avant de franchir le seuil de la demeure, sur les meubles, sur les livres, sur les objets familiers, sur tous les détails de l'existence intime embrassés d'un coup d'œil métré, comme un embrasse un être cher qu'on appréhende de ne retrouver jamais plus ? Emotion intense, arrachement affreux qui a dû surprendre la plupart des gens par la soudaineté et la profondeur du coup ! Pour la première fois peut-être — et aussi pour la dernière — l'âme de leur maison venait de leur être ravée.

La condamnation de Rappoport

La condamnation du socialiste Rappoport, pour propos défaitistes, à Paris, a passé à peu près inaperçue, au milieu de l'offensive allemande. Ce procès, bien que très bref, a eu pourtant des détails intéressants, à en juger par la relation que nous apportent enfin les journaux de Paris.

M. Charles-Léon Rappoport, homme de lettres, âgé de cinquante-trois ans, né à Vilna (Russie), naturalisé Français en 1899, comparait donc, le 3 juin, devant le 3^e conseil de guerre permanent de Paris, sous l'accusation d'avoir, le 24-mars 1918, dans une cave où il s'abritait contre le bombardement par canon, tenu des propos de nature à favoriser l'ennemi et à affaiblir la résistance française. Cette affaire, qui fit quelque bruit, à raison de la notoriété de l'accusé dans les milieux socialistes, est des plus simples. Le lieutenant Mornet, qui occupait le siège du ministère public, annonça « un réquisitoire de cinq minutes », mais Rappoport et son avocat réclamèrent deux jours.

Le rapport du lieutenant Gazier précisait les propos reprochés à l'accusé. A ses côtés figurait dans les sous-sols du 39, boulevard de Port-Royal, Rappoport aurait fait en substance les déclarations suivantes :

1^o « Paris est en danger. Le gouvernement s'appuie à partir pour Bordeaux. Je le tiens d'un ami de Clémenceau. »

2^o « Nos généraux sont des incapables. Au lieu de faire la guerre, ils ne savent que prier Dieu et invoquer sainte Geneviève. »

3^o « Les Français n'ont qu'à imiter les Rus-

est la fait du
 LTZ
 et de travailler
 Kola-Dultz
 atation
 OLEIL
 TURELLE
 LIQUE
 eston
 à vendre
 pour
 outangerie

ses. C'est en faisant la révolution qu'ils assure-
ront la paix...
« Je ne absolument, déclara Rappoport, avoir
souhaité les trois propos que l'on me reproche. Je
n'ai guère passé plus de sept à huit minutes
dans la cave. J'y ai parlé du gros canon qui tirait
sur nous. J'ajoutai : « Ce n'est pas avec les
canons des églises ni avec ceux des maîtres
qu'on luttera contre l'artillerie allemande. »
Tout ceci était dit sur un ton de plaisanterie.
Sur le même ton, je fis allusion aux articles du
général Cherfils : j'estimai que ce n'était pas
avec des prières que nous obtiendrions la vic-
toire. Quelqu'un parla de la Russie en termes
méprisants. Alors je me suis mis en colère.
J'avais entendu tant d'injustices proférées con-
tre mon pays d'origine ! Je ne puis admettre
qu'on traite un pays de lâche lorsqu'il a dépensé
à la guerre cinq millions de morts, sept millions
de blessés, et trois millions de prisonniers. Quel-
ques-uns de ces idées sur la tactique des
bolcheviks, je ne pouvais tolérer que l'on traitât
ainsi un pays si malheureux. Ai-je dit qu'il faut
écarter la paix : sans doute ! Toutes les guerres
finissent par la paix, mais je ne pensais qu'à
une paix honorable. Sans avoir gardé le souve-
nir exact de mes paroles, je suis sûr que tel en
était l'esprit. »
M. Henri Weil, peaussier, le premier témoin
entendu, fut très net :
« Les Allemands, dit-il, d'après M. Rappoport,
sont plus forts que nous ; nos généraux
sont des incapables, ils ne savent que prier
sainte Geneviève. Les femmes présentes dans la
cave tuèrent M. Rappoport. Il éleva la voix et
leur dit : « Vous êtes tous des ignorants. J'en
sais plus long que vous, et je vous sauverai mal-
gré vous. Il faut insister les Russes. La révolution
nous donnera la paix. »
« Alors j'allai prévenir le commissaire de po-
lice. »
Le lieutenant Morret. — Vous avez bien fait
et je vous en félicite.
M. Bin, professeur suppléant au lycée Mon-
taigne, confirma la déposition de M. Weil. Il
insista sur le propos de Rappoport : « Nous
devrions faire comme les Russes. La révolution
nous donnera la paix. »
Pour M. Dalbier, député socialiste, le procès
est un « malentendu entre gens intelligents et
gens moins intelligents qui écoutent ». M. Dal-
bier considère que la loi du 6 août 1914 a été
déournée de son but.
Enfin voici, pour le bouquet, une lettre dans
laquelle M. Anatole France nous apprend que
M. Rappoport, « sans aucun souci des biens de
ce monde, vit avec une austère simplicité ».
« Socrate aussi, ajouta-t-il. Socrate, que notre
Rappoport rappelle quelque peu par les traits du
visage et la finesse de la pensée, Socrate, quand
il philosophait chez les barbiers d'Athènes, y
rencontrait des sycophantes qui rapportaient
fort mal ses propos. Oh ! sans doute, l'affaire
de mon ami socialiste est beaucoup moins grave
que celle du philosophe athénien. »
M^{rs} Oscar Bloch et M^{rs} Berquinseau plaidèrent,
puis M. Rappoport ajouta :
« Si vous m'acquiesce, je serai content. Si
vous me condamnez, je serai moralement plus
content, car la souffrance dans la prison c'est
de la bonne propagande. »
Mais M. Rappoport n'eut pas les palmes du
martyre. Après quelques minutes de délibéra-
tion, le conseil le condamna à six mois de pri-
son avec sursis, ainsi que nous l'avons men-
tionné déjà.

Les événements de Russie

Le transfert de la famille impériale
Le correspondant à Kiev du *Hamburger Fremdenblatt* raconte, d'après des renseignements qui
lui ont été fournis par un membre de la délégation
de paix du Soviet en Ukraine, dans quelles
conditions fut décidé et opéré le transfert du
tsar et des membres de sa famille de Tobolsk à
Ekaterinenbourg (dans l'Oural).
Le gouvernement des Soviets, ayant eu con-
naissance d'un plan d'évasion qui devait être
mis à exécution au commencement de cette an-
née, soumit Nicolas II et des personnes de son
entourage à une surveillance rigoureuse. Cette

surveillance s'étendit à l'évêque Hermogen, de
Saratof, et au prince Dolgorouki, ancien aide de
camp de l'empereur. Elle aurait permis de con-
naître le plan complet préparé et de saisir en la
possession de Nicolas II une centaine de milliers
de francs en or et divers documents. La somme
fut, bien entendu, confisquée, et le gouvernement
décida de changer le lieu de résidence de la fa-
mille impériale. Un détachement de gardes rou-
ges fut envoyé à Tobolsk à cet effet. Le tsar-
évêque se trouvant dans un état de santé qui ne
lui permettait pas de supporter un long voyage,
il fut décidé de le laisser provisoirement à To-
bolsk. Deux de ses sœurs refusèrent de le quitter
et furent autorisées à demeurer avec lui.
Nicolas II, l'impératrice et une de leurs filles
furent emmenés en traineau sous la garde vigi-
lante de leur escorte. Le long voyage s'effectua
dans des conditions très pénibles ; il dura quatre
semaines. Dès que le dégel le permit, le tsarévitch
et ses sœurs furent également conduits à Ekate-
rinenbourg.
La famille impériale est actuellement logée
dans une des plus petites maisons de la ville. Le
personnel mis à sa disposition est des plus ré-
duits : il est limité à deux serviteurs. Toute com-
munication avec le dehors est rigoureusement
interdite à Nicolas II et aux membres de sa fa-
mille. Le Soviet local n'autorise que les seules
visites d'un médecin.

Nécrologie

L'auteur de « Méphistophélès »
Le sénateur Arrigo Boito, compositeur célèbre,
auteur de l'opéra *Méphistophélès* est mort subite-
ment hier matin lundi, à Milan.

Echos de partout

De la Victoire :
Le navigateur norvégien Amundsen, qui a été
au pôle sud, va partir dans quelques semaines
pour le pôle nord. Il sera absent trois ans.
Le dégoût pour le monde prétendu civilisé a
crû dans de telles proportions que l'idée d'aller
vivre trois ans loin de lui parmi les pingouins
fait monter l'eau à la bouche.
Songez : pendant trois ans, pas d'autres égou-
gements que ceux de quelques époques ; en face
de soi, de paisibles et hâlés Esquimaux ; pas
de monstres sinon d'innocentes baleines ; pas
de journaux, pas de gothas, pas de berthas, pas
de tanks, pas de sous-marins, pas de gaz asphy-
xiants, pas de bolcheviks ! N'avoir devant soi
que la malaisance de la nature, être délivré de
celle des hommes. Et qui sait, peut-être, au re-
tour, trouver la guerre terminée !

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

La Suisse et l'Europe orientale

Les personnalités lettones, lituaniennes, polo-
naises et ukrainiennes, qui s'étaient réunies le
12 mai dernier, à Lausanne, ont tenu, dimanche,
une séance sous la présidence de M. Edmond Pri-
val, privat-docent à l'université de Genève, et ont
constitué en Suisse une commission internationale
d'études entre les peuples de la nouvelle
Europe orientale en formation, sous le nom de
Commission de l'Est.
Les statuts adoptés délimitent par la déclara-
tion suivante : « Reconnaissant le droit des
peuples en question à une pleine et entière in-
dépendance et professant le respect absolu de
leur droit souverain de disposer de leur sort,
la Commission se propose comme but : a) d'étu-
dier les questions en litige entre ces peuples ;
b) de faire accepter des solutions conciliantes
par leurs organes représentatifs légitimes ; c) de
recommander ces solutions au Congrès de la
paix générale et d'y préparer l'opinion publique.
La Commission de l'Est comprend 3 mem-
bres par nationalité. Des représentants partici-
pent à ses travaux avec voix consultative pour
faciliter l'accord et assumer la présidence im-
partiale des discussions dans les séances de la
Commission. Le bureau est composé de MM.
Batehinsky, Juriewicz, Viscont, secrétaire gé-
néral, et d'un délégué suisse à titre consultatif.
Parmi les personnes qui ont pris part à cette
réunion constitutive, on remarquait : M^{rs} Aus-
tra Orolin, directrice du bureau letton de Berne ;
M. Baranowski, directeur de l'Agence « Polonia »
de Genève ; M. René Claparède, président du
Comité suisse du Droit des Peuples, et M.
J.-E. David, à Lausanne, etc. »

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

Confédération

Les sursis aux poursuites

Le Conseil fédéral a pris un arrêté, entrant
en vigueur le 20 juin, modifiant son arrêté du
23 novembre 1917 concernant la durée du sursis
général aux poursuites. Le 30 juin 1918 est rem-
placé par le 31 décembre 1918 comme dernière
date admissible pour la prolongation du sursis
existant. Il ne peut être accordé de nouveaux
sursis généraux aux poursuites dès l'entrée en
vigueur de l'arrêté.

L'électrification des C. F. F.

Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder aux C. F. F. un crédit supplé-
mentaire de 5 millions pour l'acquisition de
vingt locomotives électriques.

Traffic étranger

On nous écrit :
« Afin de mieux surveiller encore l'application
des interdictions d'exportation, la Direction gé-
nérale des douanes a obtenu l'autorisation d'exi-
ger, le cas échéant, directement des services
compétents des gares, les renseignements néces-
saires au sujet du trafic des marchandises. »

La Suisse et l'Europe orientale

Les personnalités lettones, lituaniennes, polo-
naises et ukrainiennes, qui s'étaient réunies le
12 mai dernier, à Lausanne, ont tenu, dimanche,
une séance sous la présidence de M. Edmond Pri-
val, privat-docent à l'université de Genève, et ont
constitué en Suisse une commission internationale
d'études entre les peuples de la nouvelle
Europe orientale en formation, sous le nom de
Commission de l'Est.
Les statuts adoptés délimitent par la déclara-
tion suivante : « Reconnaissant le droit des
peuples en question à une pleine et entière in-
dépendance et professant le respect absolu de
leur droit souverain de disposer de leur sort,
la Commission se propose comme but : a) d'étu-
dier les questions en litige entre ces peuples ;
b) de faire accepter des solutions conciliantes
par leurs organes représentatifs légitimes ; c) de
recommander ces solutions au Congrès de la
paix générale et d'y préparer l'opinion publique.
La Commission de l'Est comprend 3 mem-
bres par nationalité. Des représentants partici-
pent à ses travaux avec voix consultative pour
faciliter l'accord et assumer la présidence im-
partiale des discussions dans les séances de la
Commission. Le bureau est composé de MM.
Batehinsky, Juriewicz, Viscont, secrétaire gé-
néral, et d'un délégué suisse à titre consultatif.
Parmi les personnes qui ont pris part à cette
réunion constitutive, on remarquait : M^{rs} Aus-
tra Orolin, directrice du bureau letton de Berne ;
M. Baranowski, directeur de l'Agence « Polonia »
de Genève ; M. René Claparède, président du
Comité suisse du Droit des Peuples, et M.
J.-E. David, à Lausanne, etc. »

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

ARMÉE SUISSE

Doze millions pour l'armée
Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fé-
dérale d'accorder des crédits au montant total
de 12,174,850 fr. pour l'acquisition de matériel
de guerre pour 1919 : habillement, armement
et équipement de la troupe, équipement des of-
ficiers, acquisition de nouveau matériel de
guerre et de matériel de forteresse.

Manifestation de ménagères

Pendant la séance du Grand Conseil, une as-
semblée de 200 femmes environ a fait une ma-
nifestation devant l'Hôtel-de-Ville de Zurich,
hier matin, lundi. Une oratrice, Rosa Bloch,
a demandé le séquestre immédiat de toutes les
denrées alimentaires et leur remise à la popu-
lation dans la mesure des besoins. Elle a ré-
clamé également l'élevation des secours aux fa-
milles de soldats mobilisés. Enfin, après plu-
sieurs heures de manifestation, une délégation a
demandé à être reçue par le Grand Conseil.
— Pendant un débat qui a duré une heure,
le Grand Conseil s'est occupé de la question et
a décidé, finalement, par 100 voix contre 78,
de ne pas recevoir pour le moment la délégation
des femmes, mais de la faire recevoir un de ces
jours prochains par une commission spéciale
du Conseil d'Etat. Après ce vote, les représen-
tants de l'extrême gauche ont quitté la salle en
protestant.
Après cette sortie, le Grand Conseil est revenu
sur sa première détermination et a décidé d'en-
tendre, dans une de ses prochaines séances, une
délégation féminine composée de trois personnes
au maximum.

Manifestation de ménagères

Pendant la séance du Grand Conseil, une as-
semblée de 200 femmes environ a fait une ma-
nifestation devant l'Hôtel-de-Ville de Zurich,
hier matin, lundi. Une oratrice, Rosa Bloch,
a demandé le séquestre immédiat de toutes les
denrées alimentaires et leur remise à la popu-
lation dans la mesure des besoins. Elle a ré-
clamé également l'élevation des secours aux fa-
milles de soldats mobilisés. Enfin, après plu-
sieurs heures de manifestation, une délégation a
demandé à être reçue par le Grand Conseil.
— Pendant un débat qui a duré une heure,
le Grand Conseil s'est occupé de la question et
a décidé, finalement, par 100 voix contre 78,
de ne pas recevoir pour le moment la délégation
des femmes, mais de la faire recevoir un de ces
jours prochains par une commission spéciale
du Conseil d'Etat. Après ce vote, les représen-
tants de l'extrême gauche ont quitté la salle en
protestant.
Après cette sortie, le Grand Conseil est revenu
sur sa première détermination et a décidé d'en-
tendre, dans une de ses prochaines séances, une
délégation féminine composée de trois personnes
au maximum.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître, je désire
faire remarquer à votre correspondant que notre
société n'entretient pas de relations avec lui. Il
ressort, de l'appel que je me permets de joindre
à la présente, que nous n'acceptons comme mem-
bres que des Suisses. Le nombre considérable de
citoyens suisses qui déjà ont adhéré à notre as-
sociation nous a donné la meilleure preuve que
la fondation d'une pareille association a répondu à
un besoin national. C. Karner.

Démocrates suisses indépendants

Nous recevons la lettre suivante :
Berne, 9 juin.
Un anonyme m'a adressé le numéro 132 de
votre journal, contenant un article ayant trait
au nouveau groupement politique « Démocrates
suisses indépendants », qui s'est formé en
Suisse et dont je fais partie.
Permettez-moi d'abord de vous fournir quel-
ques renseignements sur ma personne, que votre
correspondant croit devoir traiter de « sujet al-
lemand naturalisé ». En effet, mon père était
Wurtembergeois ; il s'est établi en Suisse en
1868, et, quelques années plus tard, s'est fait
naturaliser. Je suis né à Berne, où j'ai fréquenté
les écoles et reçu mon éducation. Du reste, ma
vie entière s'est écoulée en Suisse, à part quel-
ques années que j'ai passées, comme tant d'au-
tres concitoyens, en France et en Angleterre,
pour compléter mes études.
De ce qui précède, votre correspondant peut
se rendre compte que j'ai bien eu l'occasion
d'apprendre ce que c'est que la république et la
démocratie. Ayant la ferme conviction que le
ralliement de tous les vrais démocrates suisses
peut combattre efficacement les influences
souvent néfastes qui viennent de l'étranger, je
me suis allié à ce mouvement bien national et
j'ai mis mes humbles services à sa disposition.
J'ajoute que je ne suis secrétaire de notre
association que pour la Suisse allemande ; la di-
rection du secrétariat pour la Suisse romande a
été confiée à M. Fatton, à Berne.
En ce qui concerne M. le Dr Frank Bohm, que
je n'ai pas l'honneur de connaître,

